

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 11 septembre 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
 René Desrosiers, conseiller
 Michelle Clouâtre, conseillère
 Noëlla Ouellet, conseillère
 Gilbert Béland, conseiller
 Michel Paris, conseiller

Est absent: Sylvain Paradis, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-140

Il est proposé par René Desrosiers, appuyé par Gilbert Béland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de juillet 2017 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Correspondance;
7. Lecture des revenus et dépenses du mois;
8. Approbation des comptes;
9. Adoption du second projet de règlement no 298-2017 modifiant le règlement de zonage 250-2011;
10. Adoption du second projet de règlement no 299-2017 modifiant divers éléments du règlement de lotissement 251-2011;
11. Résolution autorisant la signature de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici concernant l'entretien d'une portion du 1er Rang de Massé de Sainte-Jeanne-d'Arc;
12. Mandat au service d'ingénierie de la MRC de la Mitis - Offre du 7 septembre 2017 - Services professionnels pour coordination et réalisation des plans et devis relatifs à la réfection du 2e Rang de Massé et d'une partie de la route du Portage;
13. Nomination d'un responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres 2017-03;
14. Résolution afin de déterminer les travaux réalisés sur les chemins municipaux;
15. Service Première Ligne (avis avant le 1er octobre si renouvellement);
16. Résolution décrétant la fermeture d'un chemin municipal;
17. Résolution pour demande collective au programme de soutien à la démarche MADA 2017;
18. Rémunération des entraîneurs de soccer - été 2017;
19. Don à la municipalité de Les Hauteurs pour 100e anniversaire;

20. Varia :
- A) Prêt du chalet des loisirs à l'école Métis Beach pour activité le 6 octobre 2017;
 - B) Discussion concernant un délai de grâce pour le conseiller Sylvain Paradis;
21. Période de questions;
22. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-09-141

Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 1er août 2017 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MOIS DE JUILLET 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois de juillet 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

2017-09-142

Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$60927.17 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 298-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-2011

2017-09-143

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les chalets dans la zone 2 (AGF) et les habitations unifamiliales isolées dans la zone 4 (VLG), modifier les normes d'implantation dans la zone 7 (RCT), permettre des usages agricoles complémentaires à une habitation, apporter des améliorations aux dispositions interprétatives, apporter divers ajustements et mises à jour, augmenter le montant des amendes ainsi qu'ajuster les limites de zones du plan de zonage au nouveau cadastre rénové;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé par Gilbert Béland, et résolu à l'unanimité que **soit adopté le second projet de règlement numéro 298-2017 modifiant divers éléments du règlement de zonage 250-2011.**

10- **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 299-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 251-2011**

2017-09-144

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des précisions sur le lotissement des terrains dans une courbe et sur les sanctions en cas de non respect du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Noëlla Ouellet, et résolu à l'unanimité que **soit adopté le second projet de règlement numéro 299-2017 modifiant divers éléments du règlement de lotissement 251-2011.**

11- **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI CONCERNANT L'ENTRETIEN D'UNE PORTION DU 1er RANG DE MASSÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

2017-09-145

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien et la directrice générale Louise Boivin à signer l'**entente intermunicipale** avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici concernant l'**entretien d'une portion du 1er Rang de Massé.**

12- **MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MITIS - OFFRE DU 7 SEPTEMBRE 2017 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR COORDINATION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS RELATIFS À LA RÉFECTION DU 2e RANG DE MASSÉ ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU PORTAGE**

2017-09-146

Considérant que la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local, soit des travaux de réfection du 2e rang de Massé et d'une partie de la route du Portage;

Considérant que dans sa lettre du 6 juillet 2017, le Ministère des Transports du Québec nous confirme son accord de principe concernant notre demande d'aide financière;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte **l'offre du service d'ingénierie de la MRC de la Mitis** pour la coordination et réalisation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux, relativement à la **réfection de 2e Rang de Massé et d'une partie de la route du Portage** selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL, le tout tel que décrit dans sa proposition d'honoraires du 7 septembre 2017 pour un coût de \$6162.16 taxes en sus.

13- NOMINATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES 2017-03

2017-09-147

Considérant que la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc exige la nomination d'un responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale, en tant que **responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres de services no 2017-03** relativement à la réalisation de travaux de réfection du 2e Rang de Massé et d'une partie de la route du Portage (projet RIRL-2017-547A).

14- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2017-09-148

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **décète les travaux de voirie suivants**, soit des **travaux de reprofilage de fossés** effectués des deux côtés du chemin sur le 4e-et-5e Rang de Massé, sur une distance de 2.5 km à partir de l'intersection de la route Massé jusqu'au no civique 424, pour un montant de \$15521.63 taxes incluses. Les dits travaux ont été effectués par Constructions Jalbert et Pelletier Inc.

15- SERVICE PREMIÈRE LIGNE (AVIS AVANT LE 1er OCTOBRE SI RENOUVELLEMENT)

2017-09-149

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service Première Ligne »** pour l'année 2018 telle qu'offerte par l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay et selon les termes stipulés lors de l'entente initiale de janvier 2012.

16- RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UN CHEMIN MUNICIPAL

2017-09-150

Attendu que le lot 5 305 019 appartenant à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc n'est plus utilisé en tant que chemin municipal et ce, depuis de nombreuses années;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **décète que le dit lot 5 305 019 n'est plus un chemin municipal.**

17- **RÉSOLUTION POUR DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA 2017**

2017-09-151

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Noëlla Ouellet appuyé par Michel Paris et résolu de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une **démarche collective MADA** sur le territoire de notre municipalité et que la **personne désignée responsable du dossier « aînés » est le conseiller M. Gilbert Béland.**

18- **RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS DE SOCCER - ÉTÉ 2017**

2017-09-152

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc remette un montant de **\$150 à chacun des entraîneurs pour le soccer pendant l'été 2017** en remerciement pour leur participation à cette activité pour les jeunes de 7 à 14 ans, soit Yves Gascon, Michel Tessier, et Sabrina Dupont.

19- **DON À LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS POUR LEUR 100e ANNIVERSAIRE**

2017-09-153

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise un **don de \$100** à la municipalité de Les Hauteurs pour l'organisation de leur Fête du 100e anniversaire de la municipalité qui aura lieu du 26 au 29 juillet 2018.

20- **VARIA**

A) **PRÊT DU CHALET DES LOISIRS À L'ÉCOLE MÉTIS BEACH**

2017-09-154

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **prêt du chalet des loisirs à l'école Métis Beach le 6 octobre 2017** à l'occasion de la tenue d'une activité.

B) DISCUSSION CONCERNANT UN DÉLAI DE GRÂCE POUR LE CONSEILLER SYLVAIN PARADIS

La conseillère Noëlla Ouellet ouvre la discussion concernant le défaut d'assister aux séances du conseil de M. Sylvain Paradis, conseiller, et de la possibilité d'accorder un délai de grâce.

À la question posée par M. le maire à savoir si les élus présents désiraient accorder un délai de grâce au conseiller Sylvain Paradis, chacun des élus présents à l'assemblée affirme ne pas être en faveur.

Aucun des élus présents à l'assemblée n'a soumis de proposition afin d'accorder un tel délai de grâce au conseiller Sylvain Paradis.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h48 et se termine à 20h55.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h01.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière